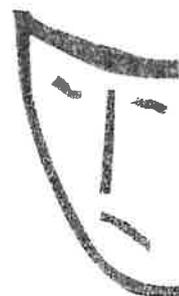


CaPER Bourgogne

Comité Amiante Prévenir Et Réparer



**Prise de parole : Stèles en
mémoire des victimes de
l'amiante et souvenir de toutes
les victimes du travail.**

**Journée mondiale de la Santé
et de la Sécurité au Travail.**

Dimanche 28 Avril 2024.

STELLES 28 AVRIL 2024.

Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Le 28 avril c'est la journée mondiale de la Santé et de la Sécurité au travail. Le 28 avril marque également la journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts au travail, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative du mouvement syndical. Le but de cette journée et de rendre hommage aux victimes d'accident du Travail et de Maladies Professionnelles.

Nos deux stèles furent inaugurées le 22 octobre 2015 et nous avons décidé qu'un dépôt de gerbe aurait lieu tous les ans le 28 avril en hommage à toutes nos victimes du travail et plus particulièrement aux 160 décès de l'amiante sur le seul site ETERNIT de Vitry en Charollais. Oui vous avez bien compris : 160 sur le seul établissement de Vitry.

Bien sûr, nous n'oublions pas toutes les victimes environnementales ou professionnelles qui sont également trop nombreuses, ainsi que toutes les victimes du travail.

Chaque année en France, les accidents du travail sont responsables de près d'un millier de morts (738 morts au travail en 2023 pour le seul secteur privé). Auxquels s'additionnent les accidents de trajet et les milliers d'accidents du travail occasionnant des séquelles graves et durables, entraînant souvent un licenciement pour inaptitude.

A cela se rajoutent les milliers de victimes de Maladies Professionnelles, notamment l'amiante qui tue chaque année 3000 personnes.

Sur notre courrier d'invitation à ce dépôt de gerbe nous vous informions que les 13 et 14 mars dernier ont eu lieu les « Assises de la Santé et de la Sécurité au Travail » organisées par les organisations syndicales CGT, Solidaires et la FSU et plusieurs associations de défense des victimes du travail dont bien sûr notre association nationale ANDEVA. Un appel a été adopté pour construire une mobilisation de rue dans toute la France le 25 avril et lancer une campagne « Le travail tue, le travail détruit, mourir au travail, plus jamais » qui verra le jour en juin prochain. Il a également été décidé que les associations qui depuis plusieurs années commémorent le 28 avril, de laisser ce choix pour elles.

738 morts au travail. Deux vies fauchées par jour. Un ami, un père, un conjoint, un fils qui ne seront jamais de retour du boulot.

3000 morts de l'amiante. 9 morts par jour. Un ami, un conjoint, un père, un fils qui meurent sur un lit d'hôpital.

Tous ces morts sont entourés de silence. Ces assises de la Santé et de la Sécurité au Travail ont eu lieu dans l'indifférence ou derrière les promesses du premier Ministre on préfère estimer que « la vie d'un entrepreneur est souvent plus dure que celle d'un salarié ». Pour preuve, je le répète, la casse systématique, via les « réformes du droit du travail », des dispositions susceptibles d'éviter ces drames.

Une question : Où en est le plan de prévention des accidents graves et mortels annoncé en janvier 2022 ? Puisque dans son allocution du 27 mars dernier, le Premier Ministre ATTAL semblait découvrir qu'il existe un problème majeur de morts au travail dans le pays, qu'il rétablisse en premier lieu les CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) supprimé par les ordonnances MACRON en 2017.

Notre association nationale, l'ANDEVA, à laquelle le CAPER Bourgogne est adhérent, réclame des moyens pour les CARSAT et les CPAM afin d'améliorer le travail des agents de ces caisses, pour éviter que des malades atteints de cancer ne soient obligés d'attendre durant de longs mois que leur dossier soit instruit.

La généralisation du « tout numérique » mettant en difficulté des assurés peu à l'aise avec l'informatique.

L'absence de suivi médical post-professionnel malgré l'existence dans les textes.

Les défaillances dans la prise en charge des patients souffrant de cancers et d'autres pathologies liés à l'amiante ou autres produits cancérigènes.

Des travailleurs exposés à l'amiante durant leur vie professionnelle mais également ceux exposés à d'autres produits cancérigènes « n'ont pratiquement pas de suivi ».

Nous demandons que les travailleurs qui font valoir leurs droits à la pré-retraite auprès de la CRAMIF soient informés de leurs droits en matière de suivi médical.

Nous réclamons enfin la poursuite de la surveillance nationale des mésothéliome, un cancer spécifique de l'amiante, et cela « afin que ce cancer au pronostic sombre ne disparaisse pas des radars ». Nous sommes intervenu concernant ce point auprès de notre Députée qui plus est, est membre du groupe de travail amiante à l'Assemblée Nationale.

Seule une campagne nationale d'information sur le suivi post-professionnel permettra « d'avoir un suivi médical digne » et « dans beaucoup de cas permettra un diagnostic précoce, donc une meilleure espérance de vie ».

Vous pouvez constater par vous même en cette journée mondiale de la Santé et la Sécurité au travail, qu'il reste encore beaucoup de travail sur la planche, que ce soit par les organisations représentatives du personnel dans les entreprises dans lesquelles je le répète les CHSCT ont été supprimé, mais surtout pour nos associations qui recevons ces victimes malades qui se retrouvent seules.

Je vous remercie de votre écoute. Nous allons procéder au dépôt de gerbe, puis nous observerons une minute de silence en mémoire à toutes les victimes de maladies professionnelles et d'accidents du travail.

Verre de l'amitié.